

Commission Locale de l'Eau 19 juin 2025 à La Flèche

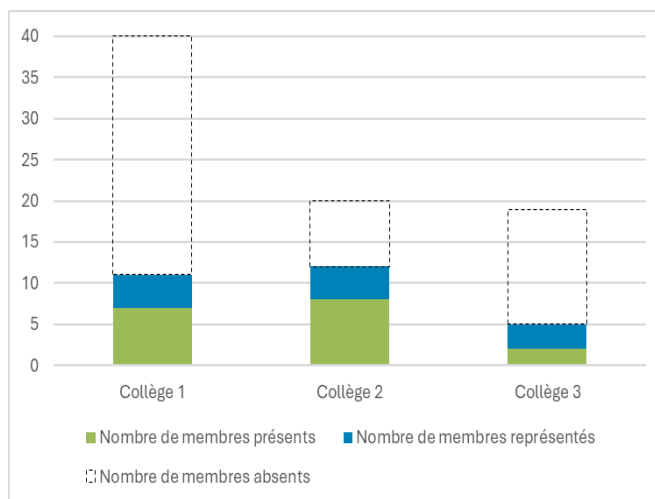
Compte-rendu de réunion

Le 19 mars 2025, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Loir s'est réunie en séance plénière à La Flèche (72), sous la présidence de M. Alain BOURGEOIS.

Liste de présence :

- **COLLEGE DES ELUS (collège 1)**
7 présents et 4 représentés (11/40)
- **COLLEGE DES USAGERS (collège 2)**
8 présents et 4 représentés (12/20)
- **COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège 3)**
2 présents et 3 représentés (5/19)

Cela représente un **total de 28 membres**, dont 17 présents et 11 représentés, sur un total de 79 membres de la Commission Locale de l'Eau (**35 %**).



COLLEGE DES ELUS (collège 1)

Prénom	FONCTION
Mme Estelle COCHARD	Conseillère régionale du Centre Val-de-Loire
M. Jean-Claude BIZERAY	Maire de la commune de Saint-Biez-en-Belin
M. Adrien DENIS	Maire de la commune de Noyant-Villages
Mme Marie-Dominique GILLE-AYBES	Conseillère municipale de La Chartre-sur-le-Loir
M. Alain BOURGEOIS	Maire de la commune de Morée
M. Claude JAUNAY	Vice-président de la communauté de communes du Pays Fléchois
M. Siebe POSTMA	Conseiller communautaire de la communauté de commune Sud Sarthe

4 Mandats :

- M. Jean-Paul TRICOT Conseiller municipal de la commune du Lude à M. Claude JAUNAY
- M. Pierre OUVRARD Maire de la commune de Mayet à M. Claude JAUNAY
- M. Philippe CHAMBRIER Adjoint au Maire de la commune de Vendôme à M. Alain BOURGEOIS
- M. Jean-Paul BEAUMONT Vice-président en charge du Loir au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme à M. Alain BOURGEOIS

COLLEGE DES USAGERS (collège 2)

Prénom	Structure
M. Eric LOYAU	Chambre d'Agriculture de la Sarthe
M. Arnaud BESSE	Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher
M. Mathieu BOUCHET	Chambre d'Agriculture de l'Indre-et-Loire
M. Jean-Alexandre DACHARY	Fédération de pêche et de protection du Milieu aquatique de la Sarthe
M. Francis DORLENCOURT	France Nature Environnement Sarthe
M. Pierre BESNARD	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Sarthe
M. Benoît SCelles	Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction
Mme Anya VAN DER HOFF	Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Sarthe (GAB72)

4 Mandats :

- La Chambre d'Agriculture de Maine et Loire (M. Thierry HAMARD) à la Chambre d'agriculture de la Sarthe (M. Eric LOYAU)
- La Chambre d'Agriculture de l'Eure-et-Loir (M. Mathieu MARDELET) à la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher (M. Arnaud BESSE)
- La Chambre d'Agriculture du Loiret (M. Pascal CHATEIGNER) à la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher (M. Arnaud BESSE)
- France Nature Environnement Centre-Val de Loire (Mme Wendy GROVER) à France Nature Environnement Sarthe (M. Francis DORLENCOURT)

COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège 3)

Prénom	Structure
M. Christophe CHARRIER	DDT de la Sarthe
M. Olivier POITE	DDT du Loir-et-Cher

3 Mandats :

- La Préfecture du Loir-et-Cher (M. Xavier PELLETIER) à la Direction Départementale des territoires du Loir-et-Cher (M. Olivier POITE)
- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne (Mme Agnès ROGER) à la Direction Départementale des territoires de la Sarthe (M. Christophe CHARRIER)
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire (Mme LAURE LETESSIER) à la Direction Départementale des territoires du Loir-et-Cher (M. Olivier POITE)

Ont également assisté :

Prénom	FONCTION
Appuis techniques	
Mme. Vanessa GUIMARAES	Appui technique de M. Hervé BUISSON
Mme. Sarah BELLALOU	Appui technique de M. Arnaud BESSE
Mme. Marion MOINEAU	Appui technique de M. Eric LOYAU
Mme Sandrine GOUFFIER	Appui technique de Mme Anya VAN DER HOFF
Intervenants/invités	
M. Clément BUJISHO	Chargé de mission gestion quantitative (EPTB Sarthe)
M. Benoît ROSSIGNOL	Directeur Ressource en eau (EP Loire)
M. Cyril ALBERT	Stagiaire (EP Loire)
Cellule d'animation	
Mme Mathilde GOIDIN	Animatrice SAGE Loir (EP Loire)
Mme Florence FOUSSARD	Animatrice SAGE Loir et Coordinatrice CT Eau Loir aval (EP Loire)
Mme Florine CHAMPION	Chargée de mission gestion quantitative SAGE Loir (EP Loire)

Liste des membres excusés : 7 membres sont excusés. [Cf. Annexe 1](#)

ORDRE DU JOUR

1. Avis sur l'étude HMUC Argance
2. Présentation de la démarche PTGE
3. Présentation du Rapport d'activité 2024
4. Construction du programme d'actions 2026
5. Informations diverses

INTRODUCTION

La séance débute à 9h30.

M. Alain BOURGEOIS, Président de la CLE du SAGE Loir, introduit la réunion en remerciant les participants présents. Il annonce les mandats.

M. Alain BOURGEOIS présente la cellule d'animation du SAGE Loir et annonce l'ordre du jour.

1. AVIS SUR L'ÉTUDE HMUC ARGANCE

Mme Florine CHAMPION présente les résultats de l'étude HMUC sur le bassin de l'Argance, incluant un rappel de l'état des lieux des 4 volets et la présentation de la gestion structurelle (cf. Présentation).

- **Rappels sur le volet « Climat »**

M. Adrien DENIS interroge sur la différence entre les scénarios RCP4.5 et RCP8.5, notamment concernant l'augmentation de l'évapotranspiration (+7% pour le scénario RCP4.5 et +6% pour le scénario RCP8.), qui apparaît moins marquée dans le scénario RCP8.5, pourtant plus pessimiste (cf. diapositive 12).

Mme Florine CHAMPION précise que l'analyse repose sur un seul modèle climatique, avec deux scénarios pour un même horizon temporel (ici 2050). Elle souligne la difficulté d'anticiper précisément où l'on se situera dans le futur parmi l'ensemble des trajectoires possibles.

Mme Florence FOUSSARD complète en expliquant que, dans le scénario RCP8.5, on observe une augmentation de l'évapotranspiration en été, mais également une hausse des précipitations en hiver. Les effets du dérèglement climatique sont amplifiés dans les deux sens (saisons plus contrastées).

M. Clément BUJISHO ajoute que ce sont avant tout des tendances globales qui sont observées, et que les deux scénarios montrent une augmentation générale de l'évapotranspiration. Il rappelle que les modèles présentent des incertitudes, et qu'il ne faut pas regarder les chiffres au pourcentage prêt.

- **Rappels sur le croisement des volets HMUC**

M. Olivier POITE s'interroge sur la méthode utilisée pour calculer les débits désinfluencés lorsqu'on ne dispose pas de la localisation exacte des prélèvements.

Mme Florine CHAMPION explique que lors de la collecte de données, des hypothèses ont été formulées. De plus, une étude de diagnostic des forages a été lancée en 2023, avec les agriculteurs ayant accepté d'entrer dans la démarche, pour évaluer l'impact des forages sur le débit du cours d'eau de l'Argance. Les forages considérés comme n'ayant aucune influence sur le débit de l'Argance ont été écartés, et leurs volumes de prélèvements n'ont pas été intégrés dans le calcul des débits désinfluencés.

M. Clément BUJISHO précise que, dans les autres territoires où des études HMUC sont menées, des hypothèses similaires sont nécessaires en l'absence de modèle hydrogéologique. Il souligne que l'on dispose rarement d'une connaissance précise sur ce type d'impact.

- **Analyse de la prise d'arrêtés sécheresse**

M. Oliver POITE demande de préciser la période de l'année prise en compte pour comptabiliser le nombre de jours suivant le niveau de gravité. (cf. diapositive 27)

Mme Florine CHAMPION répond qu'il s'agit de la période de basses eaux, d'avril à octobre.¹

¹ Après vérification, le pourcentage présenté correspond à la part de temps, sur la **totalité du cycle hydrologique** de la période 2015-2024, où le bassin de l'Argance a atteint les différents seuils de vigilance, d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise (**et non uniquement sur la période de basses eaux**).

M. Clément BUJISHO fait remarquer qu'il est surprenant de constater que les niveaux de vigilance et d'alerte représentent une faible part du temps total sous arrêté, alors qu'en général c'est l'inverse : la vigilance dure habituellement plus longtemps, et les passages en alerte, alerte renforcée ou crise restent exceptionnels.

- **Définition de la gestion structurelle et avis de la CLE sur l'étude HMUC Argance**

M. Adrien DENIS demande quelle est la différence entre les volumes prélevables et réglementés.

Mme Florine CHAMPION précise que les prélèvements réglementés correspondent aux volumes liés à l'industrie, l'irrigation et à l'eau potable.

Mme Florence FOUSSARD complète en indiquant que les volumes réglementés doivent être inclus dans les volumes prélevables. Ces derniers sont déterminés à partir des calculs réalisés au cours de l'étude HMUC. Les services de l'État (notamment les DDT) s'appuient ensuite sur ces volumes prélevables pour fixer, via des arrêtés, les volumes réglementés autorisés. Or actuellement, les volumes actuellement réglementés dépassent les volumes prélevables qui viennent d'être calculés.

M. Christophe CHARRIER précise que les volumes réglementés correspondent aux volumes autorisés, sur la base des données connues de l'administration. Il souligne également que ce constat (volumes prélevables inférieurs aux volumes réglementés) doit s'accompagner d'un plan d'actions. Il faut définir comment atteindre ces objectifs. Par la suite, la CLE transmettra la délibération à la préfète de bassin pour l'application des volumes prélevables calculés dans le cadre de l'étude. La CLE devra ainsi réfléchir à une trajectoire pour tendre vers le respect des volumes prélevables. M. Christophe Charrier évoque également, dans d'autres bassins, cette étape est complexe car les volumes prélevables ont été validés sans avoir suffisamment anticipé les mesures d'accompagnement nécessaires.

Mme Estelle COCHARD indique le point évoqué par la DDT de la Sarthe anticipe le point suivant à l'ordre du jour. Elle rappelle que le bureau de la CLE a amorcé les réflexions sur l'élaboration d'un plan d'actions et notamment d'un PTGE, conscient des difficultés à venir. Mme Estelle COCHARD souligne que tous les territoires se trouvent confrontés à des situations particulièrement contraignantes, et ajoute l'annonce d'une nouvelle indiquant que l'objectif de limitation à 1,5°C de réchauffement climatique serait désormais hors de portée. Un réchauffement à +2°C aurait des répercussions majeures sur l'ensemble de l'économie.

M. Mathieu BOUCHET précise que la ressource en eau est disponible en période de hautes eaux, il faut maintenant trouver des solutions pour pouvoir l'utiliser.

M. Éric LOYAU indique que la Chambre d'agriculture de la Sarthe s'abstiendra lors du vote. Même si la demande d'étude venait de la CA72, certains points posent problème, notamment l'absence d'une étude socio-économique.

Mme Florine CHAMPION fait la distinction entre l'analyse multicritères, désormais préconisée dans les études HMUC et l'étude socio-économique nécessaire pour l'élaboration d'un PTGE.

M. Éric LOYAU exprime son étonnement face aux discours de changement de pratiques agricoles et rappelle que, quelle que soit la culture, de l'eau sera nécessaire. Il insiste sur la nécessité de trouver des solutions pour mobiliser l'eau quand elle est disponible. Il souligne que les deux derniers hivers, très pluvieux, ont permis de recharger les nappes et de retarder le décrochage des débits. Le stockage n'est pas la solution principale mais c'est bien une des solutions à envisager, tant pour l'agriculture que pour la gestion des incendies.

M. Arnaud BESSE s'inquiète de voir l'étude validée sans prise en compte des impacts socio-économiques des volumes prélevables. Il propose d'attendre Les conventions nationales de l'eau pour avoir une trajectoire et appelle à un moratoire sur les études HMUC.

Mme Estelle COCHARD répond que le constat est là. Elle précise que la concertation nationale n'aura pas d'impact sur les résultats techniques de l'étude et rappelle que la CLE est souveraine dans les décisions qu'elle prend.

M. Jean-Alexandre DACHARY intervient en tant que représentant des milieux aquatiques. Malgré un hiver pluvieux, la situation de l'Argance est déjà critique pour ce début d'été 2025. Cela pose des questions sur le fonctionnement des bassins versants qui ne retiennent pas l'eau, et sur les prélèvements qui dépassent les capacités. Il souhaite éviter d'en arriver à des situations d'urgence, notamment le sauvetage des poissons, comme cela a été nécessaire les années précédentes. M. Jean-Alexandre DACHARY souligne que cette étude HMUC constitue une plus-value importante en matière de connaissance sur le bassin versant et sur les orientations à donner. L'étude a réuni l'ensemble des acteurs autour de la table, avec des échanges et des décisions en consensus. Elle tire des conclusions sur l'état de la ressource en intégrant le fonctionnement des milieux aquatiques. Il insiste que le fait que nous arrivons à un constat clair, cohérent avec les observations de ces dernières années. La validation de l'étude HMUC est essentielle, ce qui ne signifie pas que le robinet sera coupé du jour au lendemain. Il faudra établir un calendrier de mise en œuvre et un phasage des actions.

M. Claude JAUNAY rappelle que l'étude a été menée à la demande de la Chambre d'Agriculture, et qu'il a été désigné comme référent tout au long de cette étude. Il a veillé à ce que tous les acteurs soient associés aux échanges. Les débats ont été riches, parfois sur des détails, comme le mois de novembre, mais nécessaires pour avancer.

M. Alain BOURGEOIS propose de passer au vote pour la validation de l'étude HMUC Argance :

- Votant.es : 27
- Pour : 16
- Contre : 4
- Abstention : 7

L'étude HMUC Argance est validée.

2. PRESENTATION DE LA DEMARCHE PTGE

M. Clément BUJISHO propose un quizz aux membres de CLE sur la démarche PTGE, puis partage un retour d'expérience sur la démarche PTGE, en cours sur le bassin Sarthe Aval.

Mme Florine CHAMPION complète en présentant ce qu'est un PTGE (cf. Présentation).

Mme Marie-Dominique GILLE-AYBES demande que les besoins soient étudiés avant les ressources. Elle s'interroge également sur la prise en compte, après cette première étude HMUC sur l'Argance, de l'impact du déficit de l'Argance sur le Loir.

Mme Florine CHAMPION rappelle qu'une étude de préfiguration HMUC est en cours sur le bassin du Loir. Une réunion récente avec le COTECH a permis d'échanger sur la mise en œuvre de cette future démarche HMUC, notamment sur les connaissances à acquérir, à capitaliser et à actualiser, ainsi que sur les implications en termes de financement, gouvernance et animation. Concernant le lien entre l'Argance et le Loir, les résultats de l'étude HMUC sur l'Argance, en particulier les débits influencés et désinfluencés, devront être pris en compte dans la future démarche HMUC sur le Loir, pour les territoires situés en aval de la confluence entre l'Argance et le Loir.

M. Adrien DENIS déplore le manque d'actions concrètes. Il insiste sur la nécessité de faire évoluer d'une part les pratiques agricoles, industrielles et celles des particuliers (il donne l'exemple de la reconversion du maïs en prairies, luzerne ou soja pour réduire l'arrosage et favoriser la biodiversité) et d'autre part de mettre en œuvre des mesures de stockage de l'eau en période hivernale pour préserver la souveraineté alimentaire. Il estime que les solutions sont déjà connues, et qu'il faut agir par la réglementation, qu'il faut contraindre. Il regrette que les démarches d'accompagnement prennent trop de temps, alors que les rivières s'assèchent. Il conclut que les moyens financiers investis aujourd'hui dans les études ne pourront plus l'être dans des actions concrètes demain.

M. Clément BUJISHO apporte un complément aux interventions précédentes : le code de l'environnement nous impose de faire passer en priorité les milieux. Des compromis sont nécessaires car il est impossible de concilier l'intégralité des besoins. Pour cela des décisions politiques doivent être prises, et celles-ci s'appuient sur les études. Il précise aussi que le stockage de l'eau peut être rendu possible par les bassines, par les zones humides ou par les nappes. Ces solutions ont toutes des effets positifs et négatifs, et le choix doit se faire avec une vision systémique.

M. Pierre BESNARD ne s'oppose pas au stockage de l'eau, mais s'interroge sur son utilité et donne l'exemple de l'irrigation du maïs destiné à la méthanisation. Il rappelle que sur l'Argance, de nombreux agriculteurs étaient initialement éleveurs, mais beaucoup se sont reconvertis à la culture du maïs.

M. Siebe POSTMA souligne que le PTGE doit offrir une perspective claire aux personnes concernées et notamment les agriculteurs.

M. Jean-Claude BIZERAY questionne sur le financement de ce type de démarche.

M. Alain BOURGEOIS précise que nous n'avons pas la main sur le financement et qu'il faut avant tout prendre une décision de principe sur le lancement d'une telle démarche pour le bassin de l'Argance.

M. Clément BUJISHO donne des ordres de grandeur concernant les financements pour d'autres PTGE : l'État a pris en charge 30 %, les 70 % restants ont été financés par l'Agence de l'eau et les régions.¹

¹ En 2025, l'étude socio-éco et le PTGE, ainsi que l'animation de ce volet, sont financés à 50% par l'AELB

Pour le bassin de la Sarthe Aval, le reste à charge pour la structure porteuse se situe autour de 9 %. Le budget alloué à l'élaboration du PTGE Sarthe aval est chiffré à 120 000 € (sachant que l'étude de gestion quantitative est réalisée en interne).

Mme Florine CHAMPION soulève également la problématique d'identifier la structure porteuse pour mettre en œuvre la démarche PTGE.

M. Claude JAUNAY demande si un co-portage EP Loire/EPCI peut être imaginé.

Mme Florence FOUSSARD précise que oui, tout est envisageable.

M. Benoit ROSSIGNOL indique que l'EP Loire peut porter ce type de démarche à la demande des territoires, mais ce n'est pas automatique. Chaque projet doit être adapté au territoire, avec comme condition indispensable un montage financier dans la durée, clair et financé à 100%.

Mme Estelle COCHARD précise que l'étude HMUC déjà réalisée sur le bassin de l'Argance constituent une base pour une démarche PTGE, permettant de gagner du temps et de limiter les coûts.

M. Alain BOURGEOIS indique que la CLE va se tourner vers les établissements financeurs et les structures porteuses potentielles.

Mme Florine CHAMPION conclut sur la mise en place prochaine d'un groupe de travail pour faire mûrir la démarche et avancer sur ces questions.

Les membres de la CLE présents ce jeudi 19 juin sont en faveur d'une démarche PTGE sur le bassin de l'Argance.

3. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Compte tenu du temps restant en réunion (10 minutes), Mme Mathilde GOIDIN propose de ne pas présenter le rapport d'activité 2024 transmis par mail, mais de laisser un délai supplémentaire de deux semaines pour que les membres de la CLE lui fassent part de leurs éventuelles remarques.

4. CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2026

Compte tenu du temps restant en réunion (10 minutes), Mme Mathilde GOIDIN propose de ne pas présenter le programme d'actions 2026, mais de laisser un délai de deux semaines pour que les membres de la CLE lui fassent part de leurs éventuelles remarques.

M. Claude JAUNAY s'interroge, au regard de la grande taille du bassin du Loir, sur la possibilité d'engager une réflexion autour de la création de deux CLE/SAGE, à l'image de ce qui a été fait dans le département de la Sarthe.

M. Adrien DENIS propose que les réunions puissent avoir lieu en visioconférence

Mme Mathilde GOIDIN suggère d'étudier cela à l'occasion de la révision des règles de fonctionnement de la CLE. Elle précise que, pour le moment, les salles ne sont pas équipées pour organiser des réunions hybrides, que les réunions de la CLE se tiennent en présentiel afin de favoriser les échanges, tandis que les réunions du bureau de la CLE se déroulent en visioconférence. Par ailleurs, afin d'éviter

que ce soient toujours les mêmes participants qui supportent les trajets les plus longs, le lieu des réunions est régulièrement changé. Elle ajoute que donner mandat peut également être une solution, et que cela n'empêche pas d'échanger avant ou après la réunion avec les autres membres ou la cellule d'animation.

M. Alain BOURGEOIS précise que la question du périmètre devrait être étudiée en concertation avec les élus concernés ainsi qu'avec l'Agence de l'eau. Il ajoute, à titre personnel, qu'il n'est pas opposé à une telle réflexion.

Mme Estelle COCHARD estime qu'il est intéressant de se pencher dessus. Elle en profite pour remercier l'équipe technique qui est au complet et bien mobilisée. Elle souligne que cette stabilité est un véritable atout après une période marquée par un important déficit en ressources humaines.

M. Alain BOURGEOIS rappelle que depuis la crise du Covid, la succession d'animatrices a freiné l'avancement des projets. Il exprime le souhait que la cellule puisse désormais bénéficier de stabilité.

Mme Estelle COCHARD revient sur la réunion au SEA lors de laquelle ces derniers ont exprimé le souhait de pouvoir participer aux CLE, compte tenu de leur implication directe dans la gestion de l'eau. Elle souligne que les syndicats d'Assainissement et d'Eau (AE) ressentent le besoin d'être représentés dans les commissions locales de l'eau, afin de pouvoir partager leurs problématiques, qui couvrent l'ensemble du cycle de l'eau. Elle propose qu'ils puissent être invités à intervenir prochainement.

Mme FLORENCE FOUSSARD indique qu'à l'occasion du renouvellement des élus du collège 1, suite aux élections municipales de 2026, il serait envisageable que les communes et les EPCI désignent spécifiquement des élus ayant en charge les questions relatives à l'eau dans leurs mandats.

5. INFORMATIONS DIVERSES

Mme Mathilde GOIDIN annonce diverses informations (cf. Présentation) :

- Les conférences sur l'eau organisées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne
- L'avis rendu sur le programme de mesure 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne
- Les prochaines dates de la CLE et du bureau de la CLE

M. Alain BOURGEOIS clôture la séance à 12h10 en remerciant l'ensemble des participants.

ANNEXE 1 : Liste des membres excusés (7)

1^{er} collège :	
Mme Béatrice LATOUCHE	Conseillère régionale des Pays-de-la-Loire
M. Philippe CHAMBRIER	Adjoint au maire de Vendôme
Mme Valérie GERVES	Vice-présidente départementale Indre-et-Loire
M. Patrick LABORDE	Vice-président de la CC Baugeois Vallée
3^{ème} collège :	
Centre National de la Propriété Forestière Centre Val de Loire	
Chambre de commerce et d'industrie de la Région Centre Val de Loire	
DDT de l'Indre et Loire	